

Document d'information n°2

Original : Anglais

## Rapport de situation sur les pêches côtières 2018

La deuxième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches  
a été organisée avec le soutien financier de:



# RAPPORT DE SITUATION SUR LES PÊCHES CÔTIÈRES 2018



Colette Wabnitz, ©CPS

## Introduction

Le rapport de situation sur les pêches côtières dresse un bilan annuel des pêcheries côtières du Pacifique au regard des objectifs, indicateurs et stratégies adoptés par les dirigeants océaniques dans la *Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie* et *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement (La Stratégie de Nouméa)*. Cet instantané des pêches côtières, publié chaque année depuis 2015, permet aux acteurs du secteur halieutique et aux responsables politiques de suivre la mise en œuvre des engagements régionaux pris dans le domaine des pêches côtières.

## Contexte

L'océan Pacifique se compose de plus de 30 000 îles éparées, où vivent plus de 10 millions d'habitants. Cet ensemble se découpe en 22 États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO), bordés par une immense étendue océanique dépassant de loin leur superficie terrestre. Les pêches côtières sont un pilier de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence de la région, contribuant sensiblement à la vie économique, sociale et culturelle de ses communautés. La région abrite de vastes récifs coralliens, regroupant 70 genres de coraux, plus de 4 000 espèces de poissons et invertébrés et 30 espèces de palétuviers. Ces ressources côtières sont de plus en plus menacées et même surexploitées dans de nombreux endroits.

**Abréviations :** ÉTIO : États et Territoires insulaires océaniques ; CPS : Communauté du Pacifique ; LMMA : réseau d'aires marines sous gestion locale ; FFC : Comité des pêches du Forum ; BCM : enquête budget-consommation des ménages

## Méthode de collecte des informations présentées

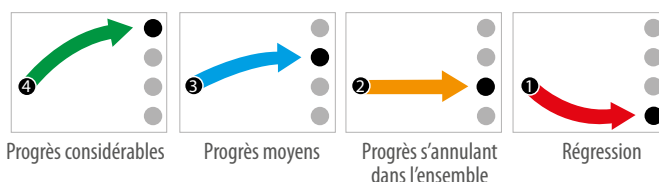
Le choix qui a été fait d'harmoniser la *Feuille de route* et la *Nouvelle partition* a permis la mise en place d'un seul mécanisme de suivi pour les deux engagements. Les indicateurs utilisés dans le rapport de situation ont été définis en concertation avec les partenaires, à partir des observations formulées à la 10<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches de la CPS, ainsi qu'aux 102 et 106<sup>es</sup> réunions des représentants officiels du FFC.

Compte tenu de la nature des pêches côtières, présenter les rapports d'étape attendus au titre des engagements régionaux demeure en soi un défi de taille. En raison des limites inhérentes aux données (disponibilité, variabilité et validation) et du manque de moyens, aucune évaluation n'a pu être réalisée pour nombre des résultats à mesurer.

Les informations utilisées dans le rapport de situation 2018 couvrent davantage d'ÉTIO qu'en 2017, ce qui améliore la qualité des données. Cette évolution signifie en revanche que les chiffres ne sont pas directement comparables d'une année sur l'autre.

Les données manquantes sont signalées au lecteur à l'aide d'un point d'interrogation.

Dans les domaines de résultats mesurés, les évolutions ont été notées comme suit :



## Objectif 1 : Autonomisation

Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs clairement définis.



### Droits d'usage définis dans 14 ÉTIO

Les droits d'usage et les régimes de propriété applicables dans les ÉTIO sont le plus souvent énoncés dans les textes constitutionnels, la législation nationale ou les textes de loi infranationaux, tels que les lois décrétées par les conseils insulaires ou villageois, les provinces ou les îles États.



### Droits d'accès et autonomisation

On note deux inconnues à l'échelle régionale : capacité des détenteurs des droits à faire valoir/contrôler leurs droits d'accès et niveau d'information et d'action des communautés en matière de gestion des ressources côtières.

Les mesures de gestion et les politiques s'appuient sur des informations suffisantes et pertinentes.



### Ratio agents de vulgarisation / familles de pêcheurs

Si les fonctions des agents de vulgarisation halieutique varient, elles comprennent généralement la diffusion de l'information, les activités de développement et l'offre de conseils aux communautés. Selon les données de 8 ÉTIO, le ratio total s'élève à 1 agent de vulgarisation pour 754 ménages pratiquant la pêche.



### Prise en compte de l'information dans la gestion et les politiques

Pour l'heure, on ne sait pas dans quelle mesure la gestion des pêches côtières est étayée par les preuves factuelles disponibles dans la région, ni quels sont les degrés de pertinence et d'accessibilité des informations fournies aux communautés.

La gestion des pêches côtières est reconnue et bénéficie d'un soutien et d'un engagement forts de la part de la classe politique aux échelons national et infranational.



### Affectation des ressources nationales

Le niveau médian d'engagement financier public en faveur des pêches côtières en proportion du budget national total était de 0,2 % (fourchette de 0,01 à 0,4 %, n = 6 ÉTIO). La part médiane du budget pêche affecté au secteur côtier était de 27 % (fourchette de 3 à 100 %, n = 9). La part médiane des agents des pêches affectés au secteur côtier était de 43 % (fourchette de 14 à 100 %, n = 11). Selon les données de 8 ÉTIO, le ratio total s'élève à 1 agent « côtier » pour 364 ménages pratiquant la pêche.



### Renforcer l'engagement régional

En 2016, les dirigeants océaniques sont convenus d'étendre le domaine « pêche » aux pêches côtières. En 2017, le Groupe de travail sur les pêches côtières a été créé et la première Conférence technique régionale sur les pêches côtières s'est tenue.

Les services des pêches revoient leurs priorités, sont transparents, redevables de leur action et dotés de moyens appropriés, et contribuent à la gestion des pêches côtières et au développement durable au moyen d'approches écosystémiques et communautaires.



10 ÉTIO

déclarent publier chaque année les états financiers du budget national de la pêche.



32 USD

c'est le montant total du budget « pêche côtière » de l'État par ménage pratiquant la pêche dans 8 ÉTIO (somme cumulée).



10 ÉTIO

ont une feuille de route ou stratégie nationale à jour pour la pêche côtière.



## Objectif 2 : Résilience

Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.



**5** ÉTIO

ont promulgué une nouvelle loi sur la gestion des pêches côtières depuis 2015.

**9** ÉTIO

disposent de politiques sur la gestion des pêches côtières à jour. Neuf sont dotés de politiques qui doivent être formalisées ou révisées.

**?**

À l'échelon régional, on manque de preuves factuelles de la mise en œuvre des mesures de gestion des pêches côtières (suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation).

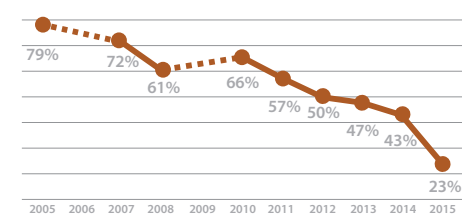


Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.



### Projets exécutés en partenariat

Le nombre de projets maritimes et côtiers exécutés en partenariat (plus d'un organisme d'exécution) s'est réduit avec le temps.



\* Source : msp.csiro.au  
Notes : Année de démarrage du projet  
Données insuffisantes pour 2006 et 2009



### Efficacité des partenariats

L'efficacité des partenariats et des démarches de collaboration et de coordination n'est pas connue.

Les différents membres de la communauté (notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) bénéficient d'un accès équitable aux avantages et sont plus justement associés à la prise de décisions.

### PARTAGE des AVANTAGES



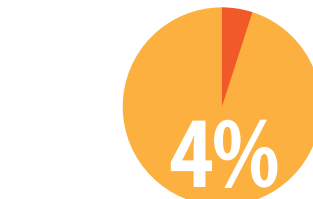
des ménages pratiquent la pêche  
Médiane pour l'ensemble des ÉTIO,  
fourchette de 12 à 80 %



On ne peut déterminer à partir des données BCM le niveau d'accès des femmes, jeunes et groupes marginalisés aux avantages et à la prise de décision relatifs à la pêche et à la vente de poisson par les ménages.



des ménages vendent du poisson  
Médiane pour l'ensemble des ÉTIO,  
fourchette de 3 à 30 %



des actifs travaillent dans la filière pêche  
Médiane pour l'ensemble des ÉTIO,  
fourchette de 1 à 21 %



La participation des femmes à la pêche est sous-estimée dans les enquêtes BCM, qui indiquent qu'elles ne représentent que 8 % des actifs travaillant dans le secteur formel de la pêche (0 femme selon les estimations d'un pays) (fourchette de 0 à 17 %).

Source des données : Les données ci-dessus se fondent sur les données actualisées des enquêtes BCM de 7 ÉTIO (2012-2015), la valeur médiane étant appliquée à l'ensemble des ÉTIO.

## Objectif 3 – Moyens d'existence et sécurité alimentaire

### Contribution des prises côtières au PIB

**Total 304,997,308 USD**

Mélanésie 167 845 755 USD

Polynésie 81 646 533 USD

Micronésie 55 505 021 USD

La part du PIB représentée par les prises côtières (pêche professionnelle et vivrière, estimations) s'élevait à plus de 300 millions de dollars des États-Unis (USD) en 2014 (Gillett 2016). Ce chiffre donne à penser que les prises côtières apportent à la région une contribution comparable à celle des prises des pêcheries hauturières locales, dont la part du PIB s'établit à 323 millions USD et aux redevances de pêche payées par les flottilles étrangères, estimées à 352 millions USD en 2014.

### Maintenir l'exploitation à des niveaux durables et veiller à protéger les habitats marins de l'impact de l'aménagement du littoral



#### Principales espèces indicatrices

**Bénitiers** : Généralement considérés comme surpêchés dans toute la région.



**Holothuries** : La plupart des pêcheries d'holothuries sont aujourd'hui fermées pour cause de surpêche.

**Espèces de poissons indicatrices** : Le suivi de cinq espèces indicatrices (*Naso lituratus*, *Naso unicornis*, *Lutjanus gibbus*, *Lethrinus obsoletus* et *Ctenochaetus striatus*) offre un tableau mitigé dans les sept sites régionaux : surexploitation dans certains lieux, exploitation adaptée dans d'autres, données insuffisantes pour la plupart des espèces, d'où sites non évalués.



#### Récifs et écosystèmes

En 2011, 48 % des récifs du Pacifique étaient considérés comme menacés (source : Chin *et al.* 2011). Depuis lors, les récifs de plusieurs ÉTIO ont beaucoup souffert du blanchissement et des cyclones tropicaux.



Selon les derniers calculs, 8 % des villages/communautés pratiquent l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique. (Source : Govan *et al.* 2015).

### Sécurité alimentaire renforcée grâce à des pêcheries durables, y compris à l'offre de thon réservé à la consommation locale



**Consommation de poisson frais par habitant** des ménages consomment du poisson ou des fruits de mer chaque semaine (médiane, fourchette de 59 à 100 %) Source : données des enquêtes BCM de 10 ÉTIO (2012-2016)

**37 kg** de poisson frais par habitant sont consommés chaque année (moyenne pondérée pour la population régionale, fourchette de 20 à 110 kg) - Source : données des enquêtes BCM antérieures dans 15 ÉTIO (2001-2006)



La contribution à la sécurité alimentaire ne peut être clairement définie à partir des données disponibles (dont éléments sur la sécurité sanitaire des produits – intoxications alimentaires et présence de contaminants).

### Diversifier l'offre de poisson, en particulier grâce aux dispositifs de concentration du poisson (DCP) côtiers et à l'aquaculture durable



D'après les données des enquêtes BCM, les lieux de pêche ciblés par les ménages étaient : zone littorale (66 % des ménages), zone côtière (65 %) et le large (40 %). 15 % des ménages ont indiqué pêcher sur DCP (valeurs médianes de 4 ÉTIO).



**7 %** des dépenses de consommation des ménages sont consacrées à la pêche (médiane, fourchette de 2 à 8 %, n = 10 ÉTIO, source : enquêtes BCM).

## Notes

Des données d'enquête BCM étaient disponibles pour 10 ÉTIO (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Îles Salomon, Samoa, Palau, Tonga, Tokelau et Tuvalu). Sauf indication contraire, les chiffres donnés correspondent à la valeur médiane pour l'ensemble des ÉTIO. Des données sur les effectifs et le budget des services des pêches nationaux ont été transmises par 8 ÉTIO en 2018 (Îles Cook, Kiribati, États féd. de Micronésie, Pitcairn, Îles Salomon, Tokelau, Tonga et Tuvalu). Pour 6 ÉTIO, on a utilisé les chiffres de 2017 en l'absence de chiffres pour 2018 (Nauru, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Samoa, Vanuatu et Wallis et Futuna). Étant donné que le rapport 2018 intègre des données d'un plus grand nombre d'ÉTIO, les chiffres ne sont pas directement comparables d'une année sur l'autre. Il est à espérer que la couverture régionale et la qualité des données continueront de s'améliorer à l'avenir.

Des informations complémentaires sur les indicateurs des pêches côtières régionales utilisés dans le présent rapport de situation, sont disponibles auprès de Connie Donato-Hunt (connied@spc.int).